



Monsieur le Président du CDAS,

L'ensemble des organisations syndicales ayant toujours salué le bon fonctionnement du CDAS et la prise de décisions en concertation avec tous les membres de cette instance, nous souhaitons alerter votre attention sur la situation actuelle.

Jusqu'à présent, les représentants du personnel étaient partie prenante dans le processus décisionnel, objet premier de leur présence à ce CDAS.

Aujourd'hui, nous constatons l'absence de concertation et de toute consultation.

M. Dhamène nous a appris lors du groupe de travail du 22 juin dernier, qu'en raison du départ en retraite de la déléguée de l'action sociale, les décisions ont été prises par le Président du CDAS et lui-même. Aucune information n'a été faite au préalable aux représentants du personnel.

Ainsi, les décisions suivantes nous ont été imposées au groupe de travail du 22 juin dernier, nous mettant au pied du mur :

- abandon de la commande de jouets pour l'Arbre de Noël 2023, remplacée par une commande de cartes e-cado
- suppression des cartes avantages jeune
- abandon de la sortie proposée en Alsace lors du CDAS du 22 novembre 2022, et remplacée par une sortie à Nigloland

A cela s'ajoute un nouvel abandon, celui de la consultation des membres du CDAS lors de la procédure de recrutement de la déléguée de l'action sociale, comme prévu à l'article 19 du règlement intérieur de février 2019, dernier règlement intérieur adopté à l'unanimité par les membres du CDAS.

Dans ces conditions, il apparaît que la raison d'être de la présence des représentants du personnel se réduit à un simple enregistrement des décisions prises par le Président du CDAS et/ou du responsable régional de l'action sociale Bourgogne Franche-Comté.

Aussi dès aujourd'hui, nous exigeons le retour à une concertation active et effective, en respect des missions qui nous incombent en tant que représentants du personnel.

Il en va de l'avenir même de l'action sociale de notre département.